

**ASSEMBLÉE NATIONALE**27 novembre 2020

---

ADOPTION - (N° 3590)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 310

présenté par

M. Breton, M. Gosselin, M. Hetzel, M. Aubert, Mme Corneloup, M. Sermier et M. Cattin

-----

**ARTICLE 5**

Supprimer l'alinéa 4.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans cet alinéa, est substitué aux mots "est réalisé" le mot "début". La notion de réalisation est sans ambiguïté en droit. Elle est donc plus juste car elle comprend la décision en elle-même.